

N° 0 0 1 1 8

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

AMBASSADE DU SENEGAL EN SUISSE

Genève, le **0 1 AVR. 2016**

La Mission permanente de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et faisant suite à Sa note verbale du 18 janvier 2016, a l'honneur de Lui transmettre, ci-joint, la contribution du Sénégal relative au suivi de la résolution 30/15 intitulée « Les droits de l'Homme et l'action menée pour prévenir l'extrémisme violent », adoptée par la 30^{ème} session du Conseil des droits de l'homme.

La Mission permanente de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève remercie le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme de son aimable coopération et saisit cette occasion pour Lui renouveler les assurances de sa haute considération.

B

HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME
GENEVE





REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi
MINISTERE DE LA JUSTICE
Direction des droits humains

Contribution du Sénégal relative au suivi de la résolution 30/15 intitulée
« les droits de l'homme et l'action menée pour prévenir et combattre
l'extrémisme violent »

INTRODUCTION

Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont été suivis de très loin par les Etats africains en général et par le Sénégal en particulier. Mais, soit à peine une décennie après, jamais la menace terroriste n'a été aussi présente et si manifeste en Afrique. En effet, les mouvements extrémistes frappent aujourd'hui à nos portes. Devenu le théâtre d'enlèvement et d'attentats de toutes sortes, tout en abritant des zones d'entraînement et de recrutement des organisations terroristes, notamment, Aqmi (Al-Qaïda au Maghreb Islamique), le Mali est devenu un enjeu de premier plan dans la lutte globale contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Ce pays partage 300 km de frontière avec le Sénégal.

Ainsi, contribuer à la résolution de la crise malienne de 2013 et lutter contre l'extrémisme violent faisaient partie des plus hautes priorités du gouvernement du Sénégal en matière de politique étrangère. Dans cette perspective, la contribution du Sénégal à la mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) s'est élevée à plus de 900 membres.

Face à la montée et la proximité de cette menace, le Sénégal, a le plus grand intérêt de se prémunir contre l'extrémisme violent qui constitue un corollaire du terrorisme.

L'extrémisme violent (définition) est défini comme le fait de « plaider en faveur, s'impliquer, préparer ou soutenir de toute autre manière la violence motivée ou justifiée par des motifs idéologiques dans le but d'obtenir des avancées au plan social, économique ou politique ». Il fait référence au processus selon lequel une personne adopte des points de vue radicaux qui se traduisent par des comportements violents.

Le Sénégal est incontestablement fondé à se défendre contre l'extrémisme violent au regard de l'ampleur du phénomène et de la grande mobilité des extrémistes combattants, facilitée par la porosité de ses frontières.

Aussi, bien vrai que le Sénégal peut se targuer d'avoir pu construire et maintenir une culture démocratique et des institutions solides qui lui ont permis de demeurer un flot de stabilité dans

une région constamment en proie aux conflits, il n'en demeure pas moins qu'il est toujours confronté à un sérieux problème pour trouver des solutions à long terme à la pauvreté et au chômage. Or, il est communément établi que l'extrémisme violent, bien que liée à des courants idéologiques plus larges, est avant tout une réaction aux préoccupations locales immédiates que les extrémistes exploitent pour recruter surtout les jeunes et répandre la hantise de la terreur et de la peur¹.

L'insatisfaction durable des conditions structurelles des populations surtout chez les jeunes détourne ces derniers de l'action politique, et le discours radical des extrémistes peut plaire aux jeunes, à qui ils promettent des gains substantiels.

Ces considérations révèlent que le Sénégal est effectivement vulnérable à l'extrémisme violent, que sa situation de pays stable n'est pas absolue.

Aujourd'hui, la présence ou le développement de l'extrémisme violent coûterait cher à ce pays en quête d'émergence économique.

Cela dit, on peut se demander quel est l'ampleur de l'extrémisme violent au Sénégal ? La menace de l'extrémisme violent et le terrorisme existent-elles au Sénégal ?

Même si nous n'avons trouvé que peu de traces d'extrémisme au Sénégal et que la menace ne paraît pas imminente, mais partant du principe que ce qui arrive aux autres puisse nous concerner directement ou indirectement, il n'est pas illégitime de s'interroger sur les voies et moyens permettant au pays de se prémunir contre ces menaces.

Les quelques cas d'implication de sénégalais dans des activités extrémistes semblent indiquer que cette implication résulte d'initiatives de recrutement organisées par des groupes extrémistes régionaux bien établis, mais nous ne pouvons affirmer qu'il s'agit là d'une véritable tendance.

Cependant, il convient de reconnaître que des Sénégalais seraient aujourd'hui embrigadés dans les rangs d'Aqmi au Mali et dans des théâtres hors du continent africain notamment en Syrie et en Irak. La majeure partie d'entre eux seraient des binationaux vivant en Europe, endoctrinés sur place et jouissant des facilités de mouvement que leur garantit leur deuxième nationalité.

¹ Par exemple si au Mali les groupes djihadistes ont pu contrôler le Nord du pays en 2012 et susciter des sympathies au niveau local, c'est parce que l'Etat central avait du mal à trouver une solution durable aux demandes et aux attentes croissantes des populations vivant à la périphérie de l'économie nationale. La secte de plus en plus violente de Boko Haram au Nigeria est, à l'origine, une réaction à la corruption endémique entretenue par l'élite au pouvoir, les abus des forces de sécurité et l'aggravation des disparités économiques régionales qui ont aggravé les tensions entre le Nord musulman et le Sud chrétien.

Au niveau national, l'extrémisme religieux est présent². Des personnes accusées d'actes de terrorisme, menace de complot, financement de terrorisme de capitaux et association de malfaiteurs sont interpellées et inculpées pour leur proximité avec des réseaux terroristes ou djihadistes. Des prédicateurs (imams) ont été également arrêtés pour avoir tenu des propos incitant au terrorisme au cours des ~~prédications~~ hebdomadaires, après la prière du vendredi.

Si plusieurs mesures ont été prises pour faire barrage à la menace de l'extrémisme violent à travers une volonté politique manifeste, traduite par l'adaptation du dispositif de sécurité aux frontières, il n'en demeure pas moins que les défis qui nous attendent appellent des mesures préventives contre la radicalisation vers la violence et l'extrémisme. Cela passe par l'identification des forces de stabilisation en vue de leur renforcement ainsi que la satisfaction des conditions structurelles.

En d'autres termes, le gouvernement du Sénégal est conscient que la réussite de la lutte contre l'extrémisme violent est subordonnée au renforcement de la prévention.

C'est tout le sens d'ailleurs de la Résolution 30/15 sur les droits de l'homme et l'action menée pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 02 octobre 2015, qui réaffirme que les Etats ont la responsabilité première de prévenir et de combattre l'extrémisme violent et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations sur le territoire placé sous leur juridiction, en totale conformité avec les obligations qui leur incombent en vertu du droit international.

Fort de ce constat, cette contribution s'articulera autour de deux points : les mesures prises par le Sénégal dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme (I) et les celles prises pour prévenir ce phénomène (II).

II/- Les mesures de lutte contre l'extrémisme violent au Sénégal

Le Sénégal a pris au titre de la Résolution 30/15 des mesures fermes dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme qui concernent à la fois la répression d'acte terroriste (A), la lutte contre le financement des milieux extrémistes et djihadistes terroristes (B), et la sécurité de nos frontières (C).

A- La répression d'actes extrémistes et terroristes

Le Sénégal a réaménagé sa législation afin de prévoir et renforcer les sanctions contre les auteurs jugés extrémistes ou terroristes.

En effet, par une loi n° 2007-04 du 12 février 2017 relative à la lutte contre les actes de terrorisme, le gouvernement du Sénégal a amendé son Code pénal pour criminaliser les actes terroristes tels que définis par la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine sur la Prévention et la Lutte contre le Terrorisme. De plus, 12 articles séparés du Code pénal permettent au gouvernement du Sénégal de poursuivre en justice les activités terroristes.

² Voir annexe les incidents préoccupant au Sénégal

Le ministère de la Justice du Sénégal a fait des améliorations positives au niveau de ~~la mise en œuvre~~ du système judiciaire en 2013, en ~~rétablissant~~ ~~la~~ ~~pression~~ contre l'Enrichissement illicite (CREI), chargée de juger les affaires de corruption. Les efforts de renforcement du système de justice pénale au Sénégal ont notamment pris la forme de sessions de formation pour le personnel chargé de l'application des lois et les hauts fonctionnaires, axées sur les enquêtes criminelles, la sécurité aux frontières, la cybercriminalité et les enlèvements contre rançon. Plusieurs agents sénégalais ont ainsi bénéficié d'une formation aux Etats-Unis auprès du FBI et du *Federal Law Enforcement Training Center* notamment.

La gendarmerie, la police nationale et la police judiciaire du Sénégal n'ont pas suffisamment de capacités et de ressources pour détecter, empêcher et prévenir les actes d'extrémisme sur le territoire sénégalais. Le Sénégal a œuvré au renforcement de ses capacités en matière d'application de la loi en participant à des sessions de formation multilatérales organisées par le Forum de lutte contre le terrorisme mondial (GCTF), l'Union Africaine et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le programme d'aide à la lutte contre le terrorisme (ATA) du département d'Etat américain a offert des formations et des équipements permettant de renforcer les capacités d'enquête et de sécurisation des frontières du Sénégal.

A travers l'Initiative stratégique régionale (RSI), ATA a contribué à la création d'une Unité d'enquête sur la cybercriminalité avec la Division des investigations criminelles (DIC) de la Police nationale sénégalaise. Les agents chargés de l'application de la loi au Sénégal ont régulièrement suivi des sessions à l'*International Law Enforcement Academy* de Gaborone, au Botswana, et ont activement participé à la formation du département d'Etat américain dispensée dans son Centre de formation régionale d'Accra, au Ghana.

B- Le renforcement de la sécurité des frontières

Les agents sénégalais des services compétents ont identifié l'insuffisance des ressources aux frontières et le manque de coopération régionale comme étant des vulnérabilités en matière de sécurité. Le Sénégal avait commencé à exiger des visas biométriques pour tous les non-ressortissants de la CEDEAO entrant dans le pays avant de revenir sur cette mesure. Le Sénégal met en œuvre un Système d'Identification automatisé des empreintes digitales (AFIS) avec l'appui des Etats-Unis et procède à la collecte des cartes individuelles d'information aux frontières. Les Etats-Unis ont formé les agents sénégalais chargés du contrôle des frontières et les représentants des compagnies aériennes à l'identification des documents de voyage contrefaits et falsifiés.

Si le Sénégal a renforcé les critères d'entrée dans le principal aéroport du pays - à Dakar - le passage des frontières dans le reste du territoire, par voie terrestre et maritime, est très peu surveillé. Les Etats-Unis ont dispensé des sessions de formation relatives à la sécurité des frontières, notamment des cours sur la sécurité aux frontières qui se sont déroulés aux Etats-Unis et en Afrique de l'Ouest, et une formation pour lutter contre les voies de la prolifération, afin d'aider à identifier les éventuelles voies illicites utilisées par les personnes ou les groupes pour déplacer des marchandises illégales à travers les frontières internationales.

~~des groupes terroristes~~ appliquée, en 2013, contre des terroristes ou les groupes terroristes, par l'arrestation d'Imams comme ce fut le cas avec l'Imam Babacar Dianko. Une enquête avait révélé que Dianko avait des liens avec le groupe terroriste Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

La corruption et le manque d'infrastructures freinent l'efficacité des mesures relatives à la sécurité des frontières au Sénégal, de même que le manque chronique d'équipements et l'incapacité des autorités à maintenir leurs stocks actuels.

C- La lutte contre le financement des mouvements extrémistes et terroristes

Le Sénégal est membre du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), un organe régional du style Groupe d'action financière (GAFI).

Récemment, une typologie sur le financement du terrorisme du GAFI/GIABA pour l'Afrique de l'Ouest comprenait plusieurs études de cas pris au Sénégal. Ces études de cas portaient notamment sur le soutien apporté aux terroristes par le biais d'abus dans le secteur immobilier, l'abus des *hawaladars*³ pour financer les extrémismes violents et l'utilisation de personnes politiquement exposées pour transférer des fonds terroristes.

Le Sénégal est exploité par divers acteurs illicites qui cherchent à accéder à l'Afrique de l'Ouest, l'Europe et l'Amérique du Sud. Il est probable que le blanchiment d'argent basé sur le commerce et l'utilisation des moyens de paiement mobiles sont exploités par tout un éventail d'acteurs illicites, y compris des financiers du terrorisme.

Au niveau régional, le Sénégal participe au cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent/le financement du terrorisme (LBC/FT) des Etats membres de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine).

Tous les Etats membres sont tenus d'adopter et de mettre en œuvre cette législation. Le Sénégal a été le premier pays de l'UEMOA à mettre en place le nouveau cadre juridique LBC/FT. Le Conseil régional de l'Épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) est l'organe chargé du contrôle des marchés financiers au sein de l'UEMOA.

Le Sénégal a mis en place des procédures pour geler un compte ou d'autres biens appartenant à des personnes ou des organisations terroristes ou suspectées de l'être. L'Article 42 de la Loi 90-6 (1990) prévoit l'obligation pour les banques et les institutions financières d'informer la Banque centrale si une personne suspectée essaie d'ouvrir un compte. La Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) font également circuler la liste adoptée par la Commission des Sanctions dans le cadre de la Résolution 1267/1989 (Al-Qaida) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

En outre, le Sénégal a voté la loi 2009-16 du 02 mars 2009 pour incriminer aussi bien le financement que toute association, entente ou complicité en vue de financer le terrorisme. A

³ Le principe de base de tout hawala est de faire circuler l'argent dans un réseau d'agents de change (les *hawaladars*) : un client donne une somme d'argent à l'un de ces agents, qui contacte l'agent le plus proche du destinataire de cette somme et lui demande de lui verser cette somme (moyennant une commission, généralement) en échange de la promesse de la lui rembourser plus tard.

cet effet, la Cellule de Traitement des Informations Financières a été instituée pour suivre en ~~les institutions bancaires, toutes les transactions~~ échéant, saisir les juridictions compétentes pour suite à donner.

IV/ les mesures préventives

La prévention de la radicalisation vers la violence et l'extrémisme violent doit passer par l'identification des forces de stabilisation en vue de renforcer la résilience (A). Il est aussi important que dans le domaine de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent de s'attaquer aux causes sociales et économiques de ce phénomène (B) et enfin de régler le conflit casamarien (C).

A- Le renforcement de la résilience

Le renforcement de la résilience contribue à préserver la paix et la stabilité et exige la promotion de la tolérance et de la cohésion sociale permettant de prévenir les frustrations et mécontentement collectif pouvant conduire à l'extrémisme. Les sources de résilience au Sénégal peuvent se trouver aussi bien dans les institutions formelles (l'Etat), dans les institutions sociales informelles ainsi que dans la religion.

1- Les sources de résilience et l'État sénégalais

Malgré ses lacunes, le système démocratique au Sénégal est marqué par l'existence d'une constitution, l'organisation d'élections libres et la décentralisation.

C'est fondamentalement ce système qui aide à réguler les conflits d'accès au pouvoir et à établir une certaine stabilité politique. Les leaders politiques sénégalais reconnaissent en général cette idée, et le sentiment de responsabilité qu'ils affichent souvent peut servir de source de résilience. Malgré quelques dérapages, en particulier en temps de crise ou en période électorale, ils observent leur devoir et dissuadent et empêchent les militants de recourir à la violence. Aussi, l'Etat du Sénégal reste fonctionnel dans la plus grande partie de ses rôles publics (civils) ainsi qu'en termes de défense et de sécurité. Même s'il existe des disparités régionales, l'Etat réussit plus ou moins à assurer le service public principal de sécurité.

A cela, il faut ajouter que le Sénégal a bénéficié du soutien d'autres gouvernements et d'organisations régionales et internationales, ce qui a son importance, car au mieux, les initiatives de renforcement des capacités par les partenaires extérieurs impliquent un transfert de ressources, d'expertise et de bonnes pratiques qui sont nécessaires pour développer la résilience dans l'Etat.

Ensuite, le professionnalisme des journalistes sénégalais et la réglementation des médias par le Conseil National de Régulation Audiovisuel constituent une autre source de résilience.

Les discours de haine ont joué un rôle important dans le déclenchement de la violence intercommunautaire dans d'autres pays africains. Au Sénégal, malgré quelques violations des règles d'éthique, les médias se caractérisent en général par leur responsabilité sociale. Évidemment, l'équilibre entre la liberté de la presse et les mesures de réglementation des médias n'est pas parfait. Afin d'éviter les réprimandes ou les sanctions des organes de réglementation, de nombreux reporters choisissent de ne pas publier ni diffuser des messages

qui pourraient inciter à la violence⁴. De plus, les médias eux-mêmes s'organisent de façon à ~~Malgré leurs insuffisances, ces exp~~ bonnes pratiques qu'il convient d'encourager.

Au-delà des institutions, la contribution d'une nation que l'État sénégalais a réussi à créer constitue une source de résilience. Le nom donné au pays « la Téranga » révèle tout le sens de la solidarité et le désir de servir l'autre dans un esprit de fraternité et d'entraide et à travers l'héroïsme légendaire des ancêtres, le gouvernement est à l'origine de toute une série d'événements et de célébrations uniques pour donner corps à l'idée d'une identité nationale sénégalaise. Le 04 avril de chaque année, est célébrée la fête de l'indépendance afin de revaloriser la culture traditionnelle et revisiter l'héroïsme des grandes figures de la nation qui font la fierté du peuple sénégalais.

Dans le même sens, le Président de la République Macky SALL, a initié une journée pour la levée des couleurs nationales au palais de la république. Il appelle les populations toutes couches confondues à respecter le drapeau national, à s'approprier et à promouvoir les valeurs civiques.

Toutes ces mesures contribuent à donner corps à un sentiment d'identité nationale, largement reconnu et approuvé par les Sénégalais et constitue une source de cohésion sociale.

L'Etat sénégalais doit être considéré comme un ensemble d'institutions et de pouvoirs qui constituent une base solide sur laquelle on peut bâtir la résilience. Le contrat social sénégalais est assez élevé et, avec les efforts de bonne foi des acteurs nationaux et le soutien ciblé d'acteurs externes, il peut être nourri pour améliorer la vie des citoyens sénégalais et prévenir l'extrémisme.

2- Les institutions sociales informelles

Le Sénégal était relativement épargné par des tensions ethniques du fait d'un certain nombre de mécanismes de régulation des rapports sociaux à l'image du cousinage à plaisanterie.

Cette institution sociale informelle est une pratique traditionnelle au service de la paix. Le cousinage à plaisanterie ou la « parenté à plaisanterie » fait référence à un système d'associations connues (dans le groupe ethnique, la famille, le village, le quartier ou la classe sociale) où les deux parties concernées s'insultent abondamment tout en comprenant qu'elles sont fortement liées et responsables du bien-être l'une de l'autre ».

À travers ces insultes verbales publiques à faible enjeu, « la parenté à plaisanterie joue à la guerre pour ne pas la faire ». La plupart des personnes interrogées ont cité cet exemple comme une source évidente et naturelle de cohésion sociale.

Ce legs qui participe à l'enrichissement de la différence entre les ethnies sénégalaises par une cohabitation pacifique était très cher au poète et président sénégalais qui n'a cessé de le développer à travers ses œuvres.

⁴ L'interdiction par le ministre de l'intérieur sénégalais de la diffusion par « tout moyen » dans le pays du « numéro des survivants » et de l'édition datée du 14 janvier 2014 du quotidien Libération reprenant en une la caricature du Prophète (PSL).

La parenté à la plaisanterie constitue un rempart contre l'intolérance, la xénophobie et l'ethno-religieux.

Cependant, cette institution sociale n'est pas une absolue garantie. Certaines menaces à la paix au Sénégal comme le conflit casamançais, a confirmé que la parenté à plaisanterie ne constituait pas de garantie contre les conflits armés. Par exemple la parenté à plaisanterie était courante dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, mais qu'elle avait disparu suite au conflit.

Aujourd'hui certaines personnes ont regretté que cette tradition soit moins populaire chez les jeunes, en particulier en ville, et qu'elle risque de beaucoup reculer.

3- La religion

Le Sénégal, pays de paix et de foi offre au monde un exemple de stabilité et de coexistence religieuse et pacifique. L'écrasante majorité des musulmans y vivent paisiblement avec toutes les autres composantes de la nation. Dans un contexte régional et international fortement secoué par des violences liées à la montée d'idéologies fondées sur la religion et sur des extrémismes sociaux, cela est un apport considérable à mettre dans la corbeille des solutions pour bâtir un monde de paix et de dialogue.

Le Sénégal qui a connu l'Islam depuis le XI^{ème} siècle, s'est structuré en foyers religieux confrériques qui ont su stabilisé la société à travers une pratique de la religion ne laissant place à aucune intolérance. Les fidèles sont regroupés au sein de quatre grandes confréries : la tidjaniyah, le mouridisme, le khadriyah et les layénes. Ces confréries dans lesquelles sont regroupées 90% de la population musulmane prêchent un islam de tolérance, du juste milieu, de tolérance, de modération et d'ouverture sur les autres conformément au rite malékite (sunnite). Chaque confrérie se compose d'un chef (ou cheikh) et de disciples. Les confréries du Sénégal sont en général perçues comme des remparts contre le fondamentalisme et jouent indéniablement un rôle certain dans l'idée de résilience.

Dès lors, les autorités en charge de la lutte contre le terrorisme peuvent, s'appuyer sur les familles religieuses continuatrices du legs des fondateurs des confréries, pour offrir un moyen de communication en cas de besoin et donner le ton de relations apaisées à l'intérieur et entre les communautés.

Aussi, si le Sénégal est considéré comme un pays de paix c'est en grande partie à l'entente parfaite entre chrétiens et musulmans.

Cité aujourd'hui parmi l'un des rares pays en Afrique où les différentes confessions religieuses vivent en parfaite harmonie, le Sénégal doit cette particularité et cette différence au dialogue islamo chrétien. Le dialogue inter-religieux a pour conséquence importante la création de réseaux entre les chefs de différentes confessions. Des dialogues structurés entre musulmans et chrétiens préservent un espace de tolérance et de respect mutuel.

Ce syncrétisme religieux est une belle réalité qui constitue l'un des garants de la stabilité politico-sociale au Sénégal et de lutte contre la montée de l'intolérance et de la radicalisation.

Au demeurant, les sénégalais sont bien plus susceptibles d'être conservateurs que réformistes. Ils préféreraient de loin que les institutions existantes fonctionnent mieux plutôt que de les

abandonner et de recommencer à zéro. Cette perspective va à l'encontre de l'extrémisme violent et est.

Cependant, il y a lieu de dire que parallèlement, il y a une incursion de certaines mouvances salafistes qui sapent les fondamentaux des préceptes confrériques et vont à l'opposé du soufisme. Bien qu'ils y arrivent à peine, il reste tout de même que le discours radical est présent chez certains imams qui se disent réformistes d'où les arrestations intervenues dans ce sens pour apologie de terrorisme.

B- La prise en charge des questions sociales économiques et les droits de l'homme

Il est aussi important dans le domaine de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent de s'attaquer aux causes sociales et économiques de ce phénomène. Si causes de l'extrémisme violent sont variées, nous savons néanmoins que ce phénomène se propage surtout dans les régions où les droits de l'homme sont foulés aux pieds, les possibilités de participation à la vie politique très limitées, les aspirations de la population ignorées. C'est un trop grand nombre de citoyens, en particulier, les jeunes, manquent de perspectives susceptibles de donner un sens à leur vie, les extrémistes trouvent un terrain favorable dans un environnement où les institutions publiques sont faibles ou affaiblies par la corruption et la discrimination.

Des politiques sociales tendant à réduire les disparités entre les différentes couches de la population sont nécessaires. Il faut aussi, réduire les disparités entre le centre et les périphéries en développant des alternatives économiques à travers des projets de développement local attractifs pouvant fixer ceux qui envisagent de rejoindre les groupes terroristes étrangers.

Dans ce sens, bien que le Sénégal n'a pas encore réglé beaucoup de ses problèmes sociaux économiques, mais a tout de même le mérite de s'inscrire dans la voie de l'émergence comme l'indique la définition de ses documents de politiques publiques : (Plan Sénégal Emergent, Acte III de la décentralisation etc.). En effet, le Sénégal a fourni des efforts dans plusieurs secteurs en lien avec le respect des règles et principes de bonne gouvernance et de démocratie. Lesquels efforts ou mesures peuvent être vus comme une prévention à l'injustice, à la frustration, terreau dans lequel l'extrémisme violent se développe.

- En réponse aux conditions structurelles, l'Etat du Sénégal a mis en place les Bourses de sécurité familiale pour les familles défavorisées, assujetties à des critères de revenus, d'inscription et d'assiduité à l'école des enfants, afin de combattre les injustices sociales et les inégalités pour une meilleure répartition des richesses nationales.

- L'Etat multiplie par ailleurs les initiatives de lutte contre le chômage malgré que leur impact a été fortement réduit par le rythme élevé de la croissance démographique, l'exode rural augmentant, de facto, les tensions sur le marché du travail. Le nombre d'institutions publiques créées et mandatées pour la promotion de l'emploi est important : le Fonds national pour la promotion de la jeunesse (Fnpj), l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (Anej), l'Agence pour l'emploi des jeunes des banlieues (Ajeeb), l'Agence nationale pour l'appui des marchands ambulants (Anama), l'Agence pour la promotion des investissements (Apix).

Après le recrutement de 9608 agents de l'Etat et l'engagement de 10.000 jeunes volontaires dans l'agence nationale de développement économique en place le fonds souverain des investissements stratégiques (fonsis), le fonds de garantie des investissements prioritaires (fongip) et la banque nationale de développement économique (bnde). Ce dispositif de soutien à l'emploi et d'accompagnement des grands projets structurants ainsi que des PME (petites et moyennes entreprises) PMI (petites et moyennes industries) notamment des groupements d'artisans de jeunes et de femmes.

La Résolution 30/15 demande aux Etats qui s'emploient à soutenir l'action pour prévenir et combattre l'extrémisme violent de continuer d'œuvrer pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans ce domaine, l'Etat du Sénégal a très tôt créé des mécanismes de protection des droits de l'homme. Il s'agit entre autre:

- De la direction des droits humains du ministère de la justice investie d'une mission générale de promotion et de protection des droits de l'Homme ;
- Du médiateur de la république crée par la loi n° 91-14 du 11 février 1991. Il a pour mission de recevoir des réclamations concernant le fonctionnement des administrations de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics etc. Il a aussi mandat de protecteur des droits de citoyens et il peut être saisi par une simple écrite par tout citoyen en cas de désaccord avec l'administration.

par la loi n° 2009-13 du 02 mars 2009, le Sénégal s'est doté d'un observateur national des lieux de privation de Liberté chargé, sans préjudice des prérogatives que la loi attribue aux autorités administratives et juridictionnelles, de contrôler les conditions de prise en charge et de transfèrement des personnes privées de liberté afin de s'assurer du respect de leurs droits fondamentaux et de prévenir la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants. Dans cette perspective, la Résolution 30/15 du conseil des droits de l'Homme a insisté d'ailleurs sur la nécessité de prévenir et de combattre la radicalisation qui conduit à l'extrémisme violent dans les établissements de détention et les prisons, et d'appuyer les mesures de réadaptation et de réintégration tout en promouvant les droits de l'homme.

C- Le règlement du conflit casamançais

L'extrémisme violent rend les vieux conflits encore plus difficiles à régler. Le conflit prolongé et non réglé de la Casamance peut être un terreau fertile pour l'extrémisme violent. Cet état de fait peut non seulement réveiller des réflexes identitaires mais aussi parce que le ressentiment qu'il crée peut être exploité par les groupes extrémistes violents en vue de mettre la main sur des territoires, des populations et des ressources.

CONCLUSION

Le Sénégal est résolument engagé à combattre l'extrémisme violent sur son territoire en prenant des initiatives tant du point de vue politique, institutionnel que sécuritaire. Mais l'Etat est conscient qu'il ne peut lui seul, venir à bout à ce phénomène. Le Sénégal a, en se reposant

sur son appartenance au Sahel, travaille avec le groupe G5 composé du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Tchad et de la Libye et leurs efforts dans ce domaine.

Le Sénégal comme tous les pays est vulnérable à l'extrémisme violent à cause de la présence de conditions structurelles, mais la menace n'est pas imminente. Les facteurs externes liés à la violence extrémiste à l'échelon régional, la radicalisation des individus ou des groupes au niveau régional et la présence d'extrémistes étrangers dans le Sahel sont des soucis.

Mais, plusieurs sources de résilience, formelles et informelles, viennent de l'État et de la société civile et cela est encourageant pour combattre l'extrémisme violent.

Le principal objectif pour les acteurs à l'avenir doit être de prévenir l'extrémisme violent grâce à des mesures en rapport avec les conditions structurelles, tout en évitant l'émergence de facteurs externes. Cette stratégie préventive doit renforcer les mesures prises pour lutter contre le sous-développement et améliorer la sécurité des citoyens de façon générale. La sécurité et le développement sont liés.

Il y a aussi lieu d'élaborer **une stratégie de communication** et de sensibilisation à travers la mise en place de contre-discours positifs et proactifs et d'activités de substitution, qui permettent aux communautés à risque de résister aux messages extrémistes violents.